

REGLEMENT du 42^{ème} Montée du Faron

Dimanche 16 Avril 2017 départ 9H30 Boulevard Amiral Vence

Organisation : L'Association «Organisation Faron Pédestre» organise en collaboration avec les clubs : S L HOSPITALIERS TOULON, TEC, USAM, le Comité du Var d'athlétisme et la ville de Toulon, **la 42^{ème} Montée du Faron.**

Course pédestre sur route à allure libre de 8,310 km ouverte aux athlètes licenciés ou non à partir de la catégorie cadet (2001)

Départ 9h30 Boulevard Amiral Vence pour arriver tour Beaumont mémorial du Faron (450m dénivelé+) TEMPS LIMITE 1H45

Attention les athlètes en fauteuil ne sont pas autorisés

Assurance : L'organisation est couverte par une police d'assurance pour la responsabilité civile, souscrite auprès de AIAC Courtage, elle décline toute responsabilité pour les accidents physiologiques immédiats ou futurs en cas de fausse déclaration. Les concurrents licenciés bénéficient des garanties couvertes par leur licence, les autres coureurs doivent s'assurer personnellement.

La responsabilité des organisateurs ne pourra pas être engagée en cas de fausses déclarations.

Inscription : accompagnée des droits d'engagement de 10€ (chèque à l'ordre de l'association organisation Faron pédestre) **Joindre une photocopie de la licence en cours ou un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition datant de moins d'un an (Loi du 23 mars 1999).**

- par courrier **jusqu'au 13 Avril 2017** à l'adresse suivante :

M. LEPREUX Jacques 60 imp. Eugene Boudin 83130 La Garde

- par internet : <http://inscription-terrederunning.com/faron2017>

- Au Magasin Terre de Running (7 bis rue Berthelot TOULON) jusqu'au 15 Avril

- sur place le matin de la course à partir 8h jusqu'à 9h15' engagement 12 €

MONTEE DU FARON solidaire: 1€/ coureur sera reversé au secours populaire

Renseignements : 04 94 27 33 74 ou 06 89 55 51

email : lepreux.patricia@gmail.com

Sécurité : Le parcours sera fléché et balisé, la sécurité est assurée par des signaleurs et la police municipale de Toulon.

L'assistance médicale est assurée par un médecin et les secouristes de l'ADPST

Il y aura 2 ravitaillements sur le parcours et un à l'arrivée.

Récompenses : Polo technique pour tous à l'arrivée.

Remise des prix à partir de 11h à l'arrivée : coupes, bon d'achat ou lots aux 3 premiers H/F au scratch et par catégorie.

Il n'y aura pas de cumul de récompenses. Lots tirés au sort.

Le pot de l'amitié sera offert à la fin de la remise des récompenses.

Droit à l'image : Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image relatif à l'épreuve, comme il renonce à tous recours à l'encontre de l'organisateur pour l'utilisation faite de son image.

La participation à l'épreuve implique l'acceptation du présent règlement.

BULLETIN D'INSCRIPTION

42^{ème} Montée du Faron le 16 Avril 2017

Droit d'inscription de **10 Euros** (12€ le jour de l'épreuve) à l'ordre de l'Association Organisation Faron Pédestre
1€ par coureur sera reversé au secours populaire

Nom.....

Prénom.....

Année de naissance : 19.... Sexe : M F

Club ou association

E-mail

Adresse.....

Code Postal..... Ville.....

Téléphone.....

N° de licence 1 _ 1 _ 1 _ 1 _ 1 _ 1 Fédération.....
F.F.A. (Joindre la photocopie)

IMPORTANT :

Conformément à l'article **L. 231-3 du Code du Sport**, aucune inscription ne sera prise en compte sans la photocopie du **certificat médical de non contre indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition** ou d'une licence, FFA (Athlé compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass' Running) FFCO, FFPM, FF Triathlon, UNSS ou UGSEL (les deux datant de moins d'un an) j'accepte le présent règlement de la course et certifie exact les renseignements ci-dessus.

Date :

Signature

Le certificat sera conservé durant un an par l'organisation

Pour les moins de 18 ans : Autorisation parentale

J'autorise mon fils, ma fille mineur (e).....à participer à l'épreuve pédestre et dégage les organisateurs de toute responsabilité.

M. ou Mme.....

Date.....

Signature :

N° Dossard